

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 27 Novembre 2024
L'an deux mille vingt-quatre le trois décembre à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance : 3 Décembre 2024

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Delphine Besson, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel, Catherine Letellier,

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoir : 2

Excusés : Sylvestre Gout, Anne-Claire Poignard,

Votants : 23

Absents : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Thierry L'huillier,

Date d'affichage

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Laurent Weinreich
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Corentin RIOU est désigné secrétaire de séance.

DEL2024_12_13

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 1 200 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE L'ESPACE DES ASSOCIATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES ENVELOPPES LIEES AU SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes
Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 22 septembre 2020.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant total de 1 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 1 200 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.


Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES

